

CONSEIL MUNICIPAL DE KERPERS

Procès-verbal de la séance du 18 mai 2021

Le 18 mai deux mille vingt et un à 20 heures, le conseil municipal de Kerpert s'est réuni dans la salle des fêtes « Pierre Lorguilloux », sous la présidence de Bruno TALOC, Maire.

Ordre du jour

Approbation du PV du 30/03/2021

Point sur les commissions communautaires,

Point sur les projets communaux,

Vote des subventions complémentaires 2021,

Préparation de la fête des mères,

Préparation de l'organisation des élections départementales et régionales du 20 et 27 juin 2021,

Structuration du conseil citoyen,

Questions diverses.

Présents : Bruno TALOC, Marilyse LE BEGUEC, Servane ANDRE, Julie LE GUENNIC, Jacky STEUNOU, Stéphane CORBIC, Michel HUBY, Bernard MONNIER, Jean-claude MAHE.

Secrétaire de Séance : Stéphane CORBIC

20H00 : ouverture de la séance par le Maire

Monsieur Michel HUBY transmet la lettre de démission du Conseil Municipal de Madame LE PENNEC Cécile.

Approbation du PV du 30/03/2021 : Approuvé à l'unanimité : 9P

Point sur diverses commissions :

CIAS (commission intercommunale action sociale) fait par servane André.

Commission stratégie du développement territoire accompagnement collectivité micro-crèche, assistantes maternelles fait par Julie Le Guennic.

PLUI fait par Marilyse Le Béguet.

Bureau du syndicat des eaux (convention 2020) fait par Michel Huby.

Un nouveau syndicat pour le suivi de la station d'épuration. Le Maire précise que Jean-marc Coatrieux gère au niveau de GPA.

Commission visioconférence du 22/04 fait par Bernard Monnier, Garder la compétence culturelle politique de soutien.

Conseil citoyen : Pacte de gouvernance.

1 collège habitants, 1 collège acteurs locaux (associations, élus) 1 collège des ambassadeurs territoriaux.

Commission de l'aménagement du bourg : Commission extra-municipale :

Fontaine Lavoir démontage de l'abri, terrain Le Bail Réflexion.

Créer un cheminement dans le bourg.

Groupe de travail patrimoine : Vote 9P. Propositions acceptées.

Commission d'ouverture des plis :

Programme voirie 2021 :

Programme de deux portions prévues : VC n°1 Kerlahaye 308 mètres et environ 335 m de la route de Toulfol direction St Gilles Pligeaux avant Pont Menou.

Colas 29 195€ ; Eurovia 29 967€ ; SPTP 28 220€ HT.

Délibération l'entreprise SPTP SAS de Ploufragan est retenue à l'unanimité : 9P.

Travaux prévus année 2021 :

Réhabilitation de la vieille grange en une nouvelle salle polyvalente au service des associations.

Le projet est adopté à l'unanimité 9P.

Le plan de financement estimatif HT du projet est de : Achat de la grange 25 000€ .

travaux 160 000€ ; Mobiliers 6 000€ ; Honoraires 10% : 16 000€.

Soit un total de 207 000€ HT.

Cette opération a déjà fait l'objet d'une demande de DETR qui a été accordée pour un montant de 68 500 € pour une dépense subventionnable d'un montant de 191 000 €.

Il est rappelé que ces travaux auront lieu, sous toute réserve, qu'ils soient subventionnés par la DSIL Grande Priorité. (Dotation de soutien à l'investissement Local).

Le reste étant à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter la DSIL Grande Priorité.

Travaux salle des fêtes « Pierre Lorguilloux » :

Plan de financement : Subvention 80% de 31 716,59€ soit 25 373,27 €.

estimation des travaux : Eclairage 4 161,90€, Création d'un sas d'entrée 3 850,00€, Peinture/bardage et fenêtres 3 244,44€, Peinture 14 150,55, Mobilier (Tables et chaises) 6 310€

Le coût prévisionnel total de l'opération est de 25 406.59 € HT pour les travaux, et de 6 310,00 pour le mobilier.

Il est rappelé que ces travaux auront lieu, sous toute réserve, qu'ils soient subventionnés par la DSIL (Dotation de soutien à l'investissement Local).

Le reste étant à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

d'effectuer les travaux tels que décrits ci-dessus avec la création d'un sas d'entrée pour la salle des fêtes,

Autorise le Maire à solliciter la DSIL.

Travaux Restaurant le KERPERT

Le Maire rappelle au Conseil Municipal :

qu'il y a lieu de remplacer le système de chauffage actuel du restaurant le Kerpert, par une pompe à chaleur afin de réaliser des économies d'énergie en favorisant la transition énergétique par l'utilisation des énergies renouvelables.

- Le coût total de l'opération est de 13 120,35 € HT pour l'installation de pompe à chaleur.

de racheter du mobilier (des tables et des chaises). Pour un montant de 6 798€

Il est rappelé que ces travaux auront lieu, sous toute réserve, qu'ils soient subventionnés par la DSIL (Dotation de soutien à l'investissement Local).

Le reste étant à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

de remplacer la chaudière à gaz par une pompe à chaleur
de renouveler le mobilier intérieur : Chaises et tables.
d'autoriser le maire à solliciter la DSIL.

Vote subvention complémentaire 2021

Conscient que l'Amicale Laïque n'a pas pu organiser de fêtes durant l'année scolaire 2020/2021 et n'a donc pas pu générer de gains financiers, Monsieur le Maire propose une ouverture de crédit pour l'amicale laïque du RPI à hauteur de 1000,00 €. Cette somme sera versée au fur et à mesure des projets de l'Amicale Laïque, après réception des factures.

Préparation de la fête des mères : reportée au 13 Juin :

Une rose à toutes les mamans.

Un Poncho pour tous les enfants nés entre le 01 janvier 2020 et le 25 avril 2021.

Les élections départementales et régionales auront lieu dans la salle des fêtes « Pierre Lorguilloux » les 20 et 27 juin 2021.

Décision Modificative Budget primitif dans Helios : Suite à une demande de M. CLIDY, le maire propose une décision modificative pour un montant de 757,04 (jeux d'écriture Dépenses de fonctionnement)

Après délibération le conseil municipal accepte à l'unanimité cette DM.

Questions diverses :

Le Maire informe le conseil qu'il y a lieu d'acheter des tables de pique-nique pour les installer dans différents lieux de la commune.

Après consultation, c'est l'Espace Emeraude de Guingamp qui est le mieux placé pour un montant de 129€ chacune.

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'acheter 4 tables.

Demande de location du camping pour un anniversaire : Après délibération, le conseil refuse à l'unanimité cette demande : 9C.

Taxi : Après délibération, le conseil à l'unanimité :

- autorise le maire à recevoir de l'argent des particuliers et à effectuer les règlements;
- mandate le Maire à signer tous les documents en rapport avec ce dossier.

Conférence des maires :

Le Parcours Emploi Compétences : PEC

Embauche de personnes de 18 à 25ans en CDD ou CDI. Une aide de 30 à 80% du SMIC est accordée.

En ZRR, une aide financière de 80% est accordée à la commune.

Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité

- d'adhérer au PEC.

- de désigner Marilyse Le Béguet comme Veilleur municipal.

L'ordre du jour est épuisé,

La séance est levée à 23h00

Fait à Kerpert, le 31 Mai 2021.

Stéphane CORBIC
Secrétaire de séance



Marilyse LE BEGUEC
Adjointe

